DEPARTEMENT DE L'OISE
Canton de Chaumont-en-Vexin
Commune de Montagny-en-Vexin
3 Place de la mairie 60240 Montagny-en-Vexin
Tél 03.44.49.92.18 E.mail : mairie@montagnyenvexin.fr

ARRETE 2023-018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes mesures propres à renforcer la sécurité des usagers de la voie publique,

Considérant la demande présentée par Madame Agnès de l'Estant en vue de l'organisation d'une traversée de village par un défilé le Samedi 10 juin 2023 entre 14 H et 17 H 30 à l'occasion de l'animation organisée par le Comité des Fêtes (concours et défilé d'objets roulants fleuris) rue de la Fontaine, rue du Bocquet Boulie, Rue des Grès Valois et domaine des Fermettes et retour au 2 rue de la Fontaine.

ARRETE

Article 1 : Le 10 juin 2023 de 14 h à 17 H 30, le Comité des Fêtes est autorisé à organiser un défilé d'objets roulants fleuris) rue de la Fontaine, rue du Bocquet Boulie, Rue des Grès Valois et domaine des Fermettes et retour au 2 rue de la Fontaine.

Article 2 : Tout véhicule devra respecter la limitation de vitesse à 30 km/heure. Ces dispositions sont applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 3 : Des véhicules balisés seront présents à l'avant et à l'arrière du défilé pour assurer la sécurité.

Article 4 : Monsieur le Commandant de Gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montagny en Vexin, le 17 mai 2023

Loïc TAILLEBREST, Maire

MAIRIE DE MONTAGNY EN VEXIN (OISE)